

Développement durable : histoire, enjeux, perspectives

Céline braillon

DREAL/ SDDA/ D3D

12 avril 2018



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

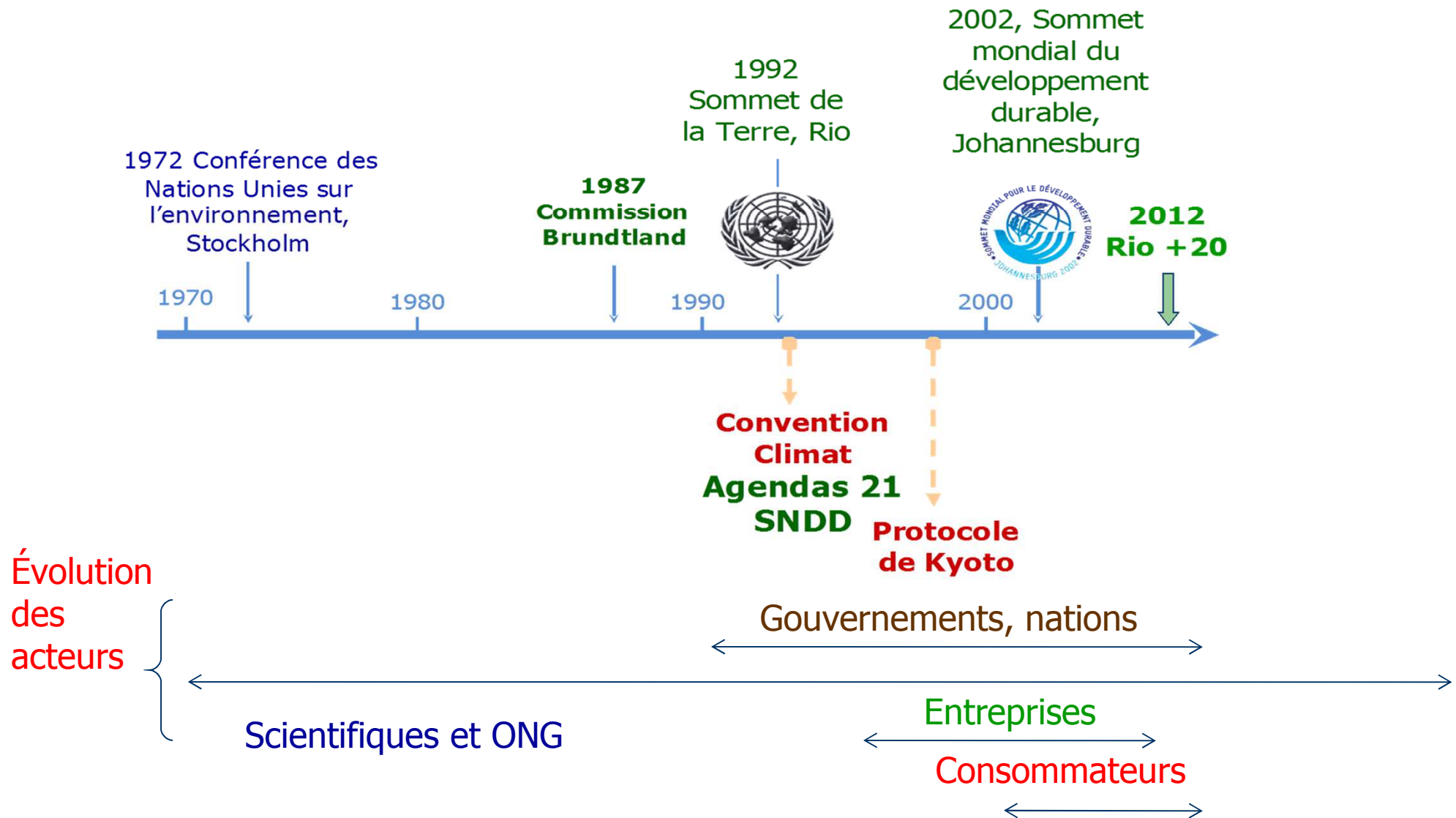
Théodore Roosevelt discours à La Haye, 1909

« Nous nous sommes enrichis de l'utilisation prodigue de nos ressources naturelles et nous avons de justes raisons d'être fiers de notre progrès. Mais le temps est venu d'envisager sérieusement ce qui arrivera quand nos forêts ne seront plus, quand le charbon, le fer et le pétrole seront épuisés, quand le sol aura encore été appauvri et lessivé vers des fleuves polluant leurs eaux et dénudant les champs ».



1. Contexte international

Les grandes dates du développement durable et les engagements internationaux



Genèse

- **Conférence de Stockholm**
- **Rapport Brundland**
 - **Il affirme en substance la nécessité d'un développement, notamment au Sud, compatible avec la préservation écologique de la planète et de ses ressources et prenant en compte les générations futures**
 - **et les populations les plus pauvres particulièrement pénalisées par les dégradations écologiques**
 - **l'idée d'un développement qui ne soit pas uniquement guidé par des considérations économiques mais également par des exigences sociales et écologiques va faire son chemin : c'est la notion de **développement soutenable**. .**

Genèse

- **Le Sommet de Rio de 1992**

- Cette conférence est marquée par l'adoption d'un texte fondateur, " **La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement** " et d'un document de propositions, non juridiquement contraignantes mais faisant autorité , " l'Agenda pour le XXIème siècle ", dit Agenda 21.

- **Chapitre 28 issu de la déclaration de Rio en 1992**

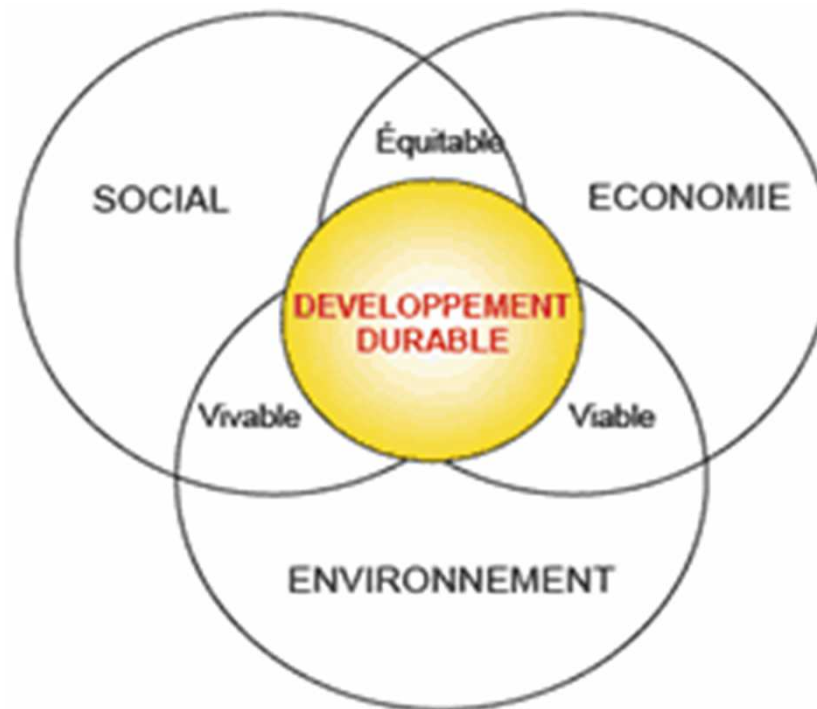
- « Il faudrait que toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'adopter « **un programme Action 21 (Agenda 21) à l'échelon de la collectivité** ». La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées »

- **Le Sommet de Johannesburg « Rio +10 » (2002) : les collectivités locales déclarent leur engagement à développer les agendas 21 locaux**

Les textes de référence

- **La Charte d'Aalborg 1994** - « Charte des villes européennes pour la durabilité » – Lancement de la Campagne européenne des villes durables
- **Le Sommet de Johannesburg « Rio +10 » (2002)** : les collectivités locales françaises déclarent leur engagement à développer des agendas 21 locaux et demandent le soutien de l'État
- **Rio + 20, en juin 2012** : les thèmes de la gouvernance et de l'économie verte en lien avec le développement durable et l'éradication de la pauvreté

Un développement dit « soutenable » s'appuie pour partie sur la **croissance**, ou en tout cas l'économie, mais se doit aussi de répondre aux **enjeux sociaux** (conditions de vie, accès à la santé, à l'enseignement, liberté d'expression,...) et aux enjeux de **préservation des ressources naturelles**.



Les textes de référence

Loi constitutionnelle relative à la Charte de l'environnement (28/02/2005)

« Le peuple français considérant

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ; (...)

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins (...)

Proclame :

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social. »

Les textes de référence

Les lois Grenelle I et II

Les agendas 21 locaux pourront servir de base à la contractualisation entre l'État et les collectivités

Les PCET peuvent constituer le volet climat de l'agenda 21 local

Inscription dans le code de l'environnement des agendas 21 locaux comme projets territoriaux de développement durable et des cinq finalités, telles que déclinées dans le « Cadre de référence » (art. 253)

Rapport sur la situation en matière de développement durable, obligatoire pour les collectivités et EPCI à fiscalité propre de + 50 000 habitants

La plan ville durable

Les cinq finalités du DD

Une stratégie locale répondant aux **finalités** du développement durable ...

- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ET
- Lutte contre le changement climatique ET
- Epanouissement des êtres humains et qualité de vie ET
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ET
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Les cinq éléments de démarche

- La participation des acteurs
- L'organisation du pilotage du projet
- La transversalité de l'approche
- L'évaluation partagée



Au service d'une stratégie d'amélioration continue

De la SNDD 2003-2008... ... à la SNTEDD 2015-2020

Un cadre pour
l'ensemble des
acteurs et pas
seulement les
services de l'État

Une approche plus
transversale
Une durée plus longue
Une appropriation
facilitée



2003-2008

2010-2013

2015-2020

Une nouvelle stratégie, pour quoi faire ?



Accélérer la transition écologique en proposant des **perspectives et des orientations** tout en apportant une **cohérence d'ensemble** aux stratégies, lois, plans d'action...



Favoriser une approche systémique du développement durable à travers des axes transversaux et indissociables articulés en priorités.



Réconcilier temps court et temps long sur 2015-2020 en déterminant des orientations prioritaires à engager aujourd'hui pour des résultats bénéfiques visibles dès maintenant et les prochaines années.



Mobiliser tous les acteurs de la société en synergie pour amplifier la dynamique existante et dégager de nouvelles opportunités.

Une triple ambition traduite en 9 axes transversaux

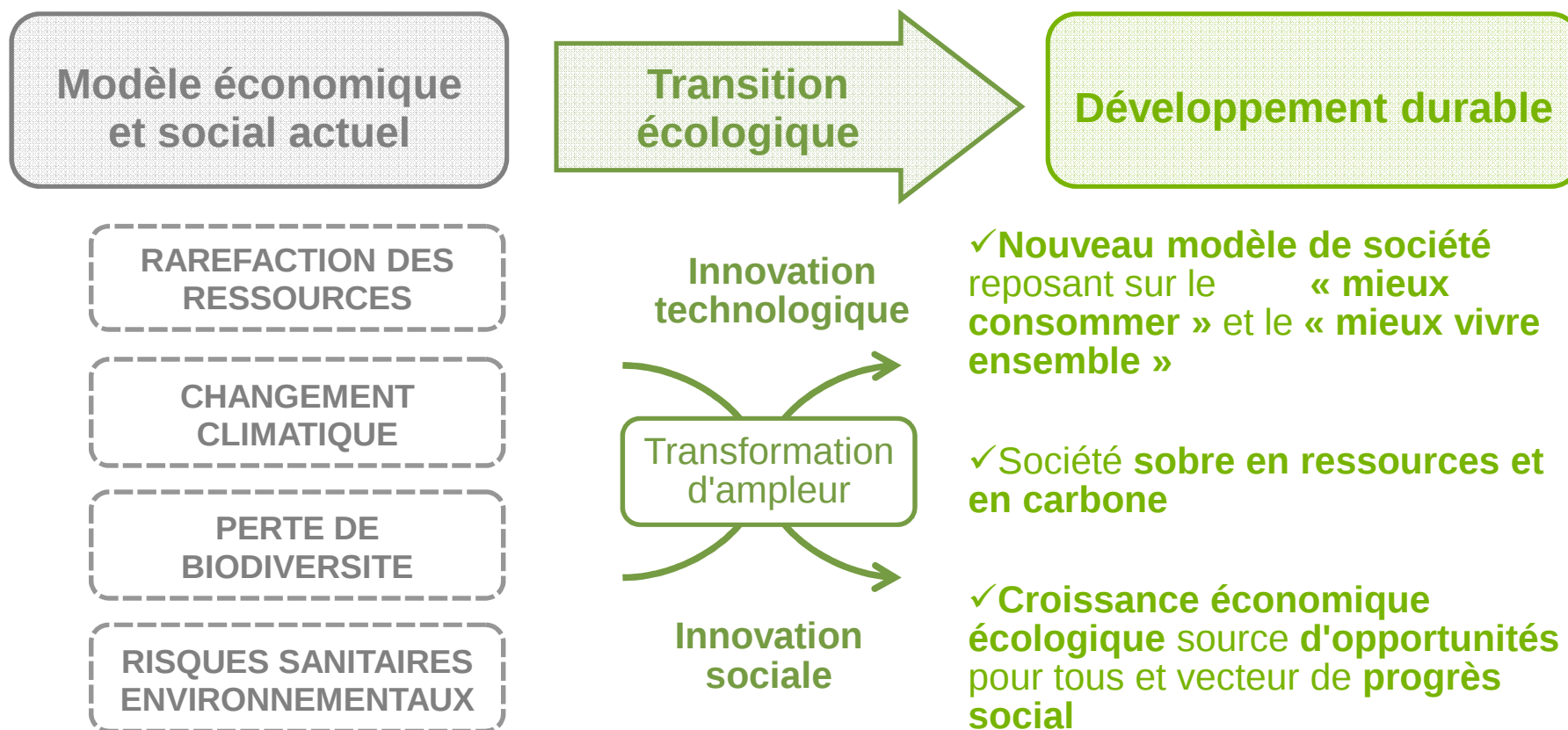
- 1 Développer des territoires durables et résilients
- 2 S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone
- 3 Prévenir et réduire les inégalités environnementales, sociales et territoriales
- 4 Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers
- 5 Accompagner la mutation écologique des activités économiques
- 6 Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique
- 7 Éduquer, former et sensibiliser pour la transition écologique et le développement durable
- 8 Mobiliser les acteurs à toutes les échelles
- 9 Promouvoir le développement durable aux niveaux européen et international

**Définir une vision
à l'horizon 2020**

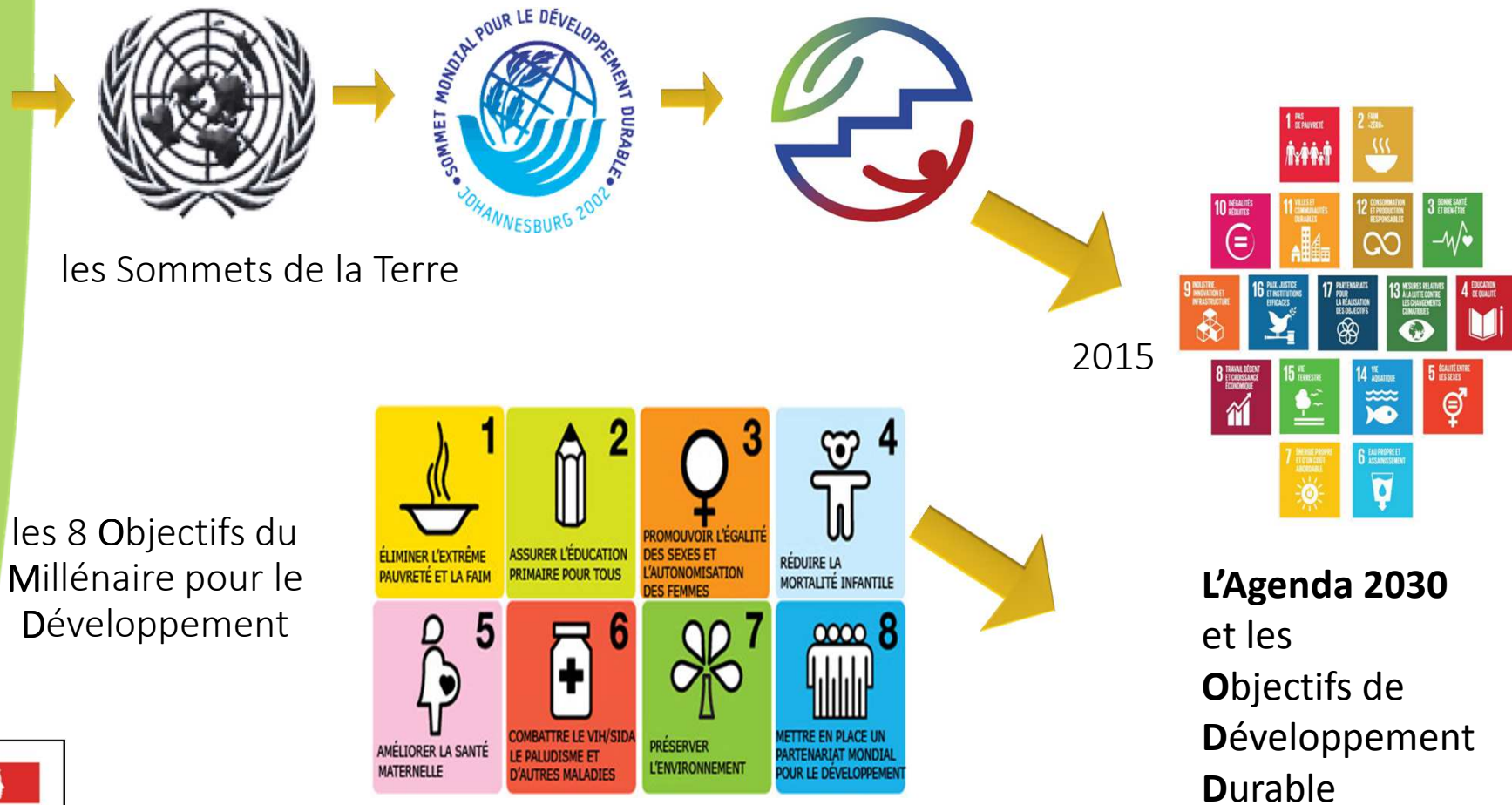
**Transformer le
modèle économique
et social pour la
croissance verte**

**Favoriser
l'appropriation de la
transition écologique
par tous**

Qu'est-ce que la transition écologique vers un développement durable ?



La convergence de 2 agendas



Défis et nouveautés des ODD

→Dépassement de la distinction Nord/Sud :

Tous les pays sont en voie de développement durable et mettent en œuvre les objectifs, pour une redevabilité augmentée.

→Enjeu de la concertation pour un Agenda 2030 inclusif :

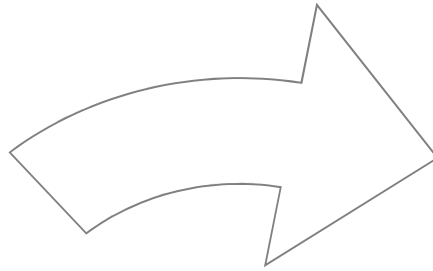
La mise en œuvre des ODD doit être concertée tant pour la formulation d'un diagnostic partagé que pour la proposition de pistes d'amélioration.

→Défi de la transversalité des domaines et des échelles d'action :

- Une réflexion transversale est exigée, en rupture avec la logique de silo et en faveur des interdépendances qui existent entre chaque objectif.
- Les différentes échelles d'analyse et d'action doivent être cohérentes.

A quoi servent les ODD?

Une grille de lecture universelle

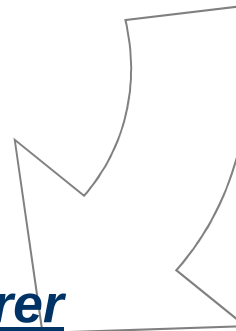


Evaluer

Cadre d'un diagnostic
Outil d'évaluation nationale

Améliorer

Partage de bonnes pratiques
Mise en œuvre de politiques



Comparer

Référentiel mondial
Transversal et multisectoriel

Enjeux auxquels doit répondre la démarche nationale

→Créer une dynamique d'appropriation des ODD par tous :

Etendre la responsabilité des acteurs et susciter l'envie d'agir.

→Assurer un diagnostic réaliste :

- L'état zéro du diagnostic doit être rigoureux et réaliste, autant en ce qui concerne l'Etat, les collectivités ou encore les entreprises.

(mais les indicateurs ne sont pas encore disponibles)

- Le suivi des évolutions et la comparaison des efforts déployés par des acteurs similaires doivent être transparents pour engager une dynamique de progrès.

→Favoriser un contexte de coopération :

Diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes ou se coordonner.

En France

- **Coordination** de la mise en œuvre nationale: MEEM/CGDD en coopération avec le MAEDI
- **Coordination interministérielle** (lettre de mission du Premier ministre à la Déléguée Interministérielle au Développement Durable)
- **Association/mobilisation** des territoires et de la société civile

1. Les Objectifs de développement durable

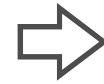
Les 17 ODD



1. Les Objectifs de développement durable

Un agenda universel couvrant l'ensemble des enjeux du développement durable

Agenda 2030



Pour

Les **Peuples**
La **Planète**
La **Prospérité**
La **Paix**
Les **Partenariats**

Les
5P

17 objectifs
thématiques

169 cibles à
atteindre

244
indicateurs
de suivi



Pour tous les pays du monde

*Nous sommes tous des pays en voie de
développement durable.*



**Pour tous les acteurs de la
société**

1. Les Objectifs de développement durable

Une instance de suivi : les Forums politiques de haut niveau

Les Forums politiques de haut niveau de 2017, 2018 et 2019

10-19 juillet 2017

Éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation



2018

Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes



2019

Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité



FIN



DIRECTION RÉGIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr